

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2740

commission principale : développement économique

objet : **Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône - Avenant à la convention - Programme d'actions 2005 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération, sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise, mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint aujourd'hui une maturité. Sous l'impulsion de la Communauté urbaine, l'ensemble des acteurs s'est rassemblé sous une même bannière Lyon, ville de l'entrepreneuriat. Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres, en matière de création d'entreprise, démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'aire urbaine de Lyon compte 10 713 créations en 2003 dont 8 358 créations pures et 1 855 reprises. Cela représente une croissance de 10 % par rapport à 2002. En deux ans, le nombre de créations pures a augmenté de plus de 15 %, contre 10 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et la France. De plus, l'agglomération connaît depuis 2001 une croissance continue du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

C'est dans ce contexte positif que la communauté urbaine de Lyon soutient la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des créateurs d'entreprises artisanales.

Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont - l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval - le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projet : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine, afin de satisfaire à ces objectifs, sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projet d'une manière générale,

- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivrée aux porteurs de projet, initiée dans le cadre du projet Pacerel et qui trouve aujourd'hui une concrétisation dans Lyon ville de l'entrepreneuriat à travers la définition de portes d'entrée sur chaque conférence des maires,

- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

L'action de la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

La chambre de métiers et d'artisanat du Rhône a signé, avec dix-sept autres partenaires, la charte Lyon ville de l'entrepreneuriat en juin 2004. Elle est l'un des acteurs majeurs de la création d'entreprise de l'agglomération.

La chambre de métiers et d'artisanat du Rhône est principalement orientée vers les créateurs d'entreprises artisanales. Elle est un acteur majeur de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet à travers l'Espace futur artisan.

L'Espace futur artisan est un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projets, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projet, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et d'artisanat :

- réunions d'information,
- stages de préparation à l'installation (formation à la gestion obligatoire pour les ressortissants de la Chambre de métiers),
- conseils individualisés.

Son action est complémentaire à celle de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et à celles d'autres organismes et institutions en matière d'accompagnement des porteurs de projet de créations et de reprises d'entreprises sur les territoires de l'agglomération lyonnaise.

Cette offre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement est développée et structurée dans le cadre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat. La chambre de métiers et d'artisanat du Rhône a contribué largement au projet Pacerel, notamment sur les axes visant à structurer l'accompagnement et à développer la reprise-transmission d'entreprises.

L'organisation territoriale de l'accompagnement des porteurs de projet est complétée par les structures de financement adéquates comme les plates-formes de financement (association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et Rhône développement initiative (RDI)).

Avenant à la convention avec la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône dans le cadre de son programme annuel d'activités 2005

La communauté urbaine de Lyon et la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône ont passé, en 2003, une convention triennale de partenariat essentiellement axée sur le développement de l'Espace futur artisan (Efa). Les principaux axes définis sont :

- le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet,
- l'amélioration de la communication.

La présente délibération concerne l'avenant 2005 à la convention.

Le bilan 2004 du fonctionnement de L'Espace futur artisan :

. l'accueil et l'orientation :

Libellé	2003	2004	Progression
nombre de visites à l'Efa	9 086	9 912	+ 9 %
nombre de contacts téléphoniques	7 267	9 350	+ 29 %

nombres d'immatriculations	2 357	2 720	+ 15 %
----------------------------	-------	-------	--------

Seulement 9 % des personnes accueillies ne sont pas des ressortissants de la Chambre de métiers ;

. l'accompagnement :

- organisation d'une réunion d'information (d'une durée de trois heures tous les jeudis et le mardi soir toutes les trois semaines) : 873 participants pour soixante-six réunions (+ 9 %),

- le stage de préparation à l'installation :

- . 1 337 participants (+ 17 %),
- . 38 % des participants assistent, en plus de la semaine collective obligatoire, à une semaine de stage personnalisée,
- . 508 entretiens de positionnement sont réalisés à la fin du stage,
- . à la suite du stage, 65 % s'immatriculent et 12 % font l'objet ensuite d'une radiation (résultats obtenus sur la base d'un échantillon) ;

- les entretiens individuels réalisés par les conseillers Efa :

. 433 entretiens (dont 8 % relatifs à des questions juridiques, 62 % relatifs à la réalisation d'un prévisionnel grâce un logiciel spécifique, 30 % relatifs à la constitution du dossier aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprise (Accre)),

- . la rencontre des repreneurs,
- . les permanences d'avocats et d'experts-comptables ;

. l'analyse du profil des porteurs de projet :

En 2004, 2 688 porteurs de projet se sont présentés à l'Efa et ont été enregistrés informatiquement :

- . 75 % sont de sexe masculin,
- . 40 % ont entre 27 et 35 ans, 40 % entre 36 et 50 ans,
- . 92 % des projets correspondent à des créations pures,
- . 42 % des porteurs de projet sont domiciliés à Lyon et à Villeurbanne ;

. les autres actions :

- un travail d'optimisation de l'accueil et de l'accompagnement

. augmentation du nombre de personnes affectées à l'Efa par la CMA (2,5 ETP) et par les partenaires (banques, organismes de protection sociale, assurances professionnelles, etc.),

. informatisation de la base de données créateurs (ce qui a permis d'obtenir des données plus précises concernant les porteurs de projet,

- . réalisation d'une enquête sur les attentes spécifiques des porteurs de projet visant à améliorer les méthodes pédagogiques et les outils utilisés en matière d'accueil et d'accompagnement,
- . test d'un nouvel outil pour aider les porteurs d'idée sur la base de la réunion d'information hebdomadaire actuelle ;

- une participation active au projet Pacerel (axes 1 et 2)

. dans le cadre de l'axe 1, la CMA a contribué à la structuration du dispositif local d'accompagnement qui se concrétise aujourd'hui dans le cadre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat. Elle a participé à l'ensemble des réunions territoriales organisées sur les conférences,

. dans le cadre de l'axe 2, elle a mené une étude sur la reprise-transmission d'entreprise dont les préconisations devraient se traduire par un programme d'actions spécifiques dans le cadre de Lyon ville de l'entrepreneuriat.

- des actions de communication

- . signature de la charte Lyon ville de l'entrepreneuriat,
- . stand lors du salon des entrepreneurs (650 contacts pris),
- . réalisation d'une campagne radio ;

- un travail d'amélioration de la proximité territoriale par :

- . le biais du projet Pacerel,
- . l'ouverture de permanences dans trois antennes de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon de l'agglomération et une présence ponctuelle dans les deux autres,
- . l'ouverture d'une antenne à Décines Charpieu où elle accueille la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- . la participation aux comités techniques locaux ;

Les perspectives pour 2005

L'année 2005 est une année charnière avec la mise en œuvre concrète du dispositif L_VE. Cela se traduit par une nouvelle structuration et la définition d'un mode de gouvernance.

Le développement du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat implique pour les acteurs signataires :

- la nécessité de participer à la promotion du dispositif et donc d'afficher leur implication dans le dispositif (notamment sur les documents de communication),
- un passage progressif d'une logique de financement du fonctionnement à une logique de financement de leur implication dans des projets,
- une réelle transparence dans le suivi et le bilan des actions engagées.

Il est donc proposé que l'avenant 2005 à la convention intègre les exigences suivantes :

Communication-sensibilisation

- affichage systématique du logo L_VE sur les supports et lors des actions de communication conduites par la Chambre de métiers,
- salon des entrepreneurs et train de la création d'entreprise : participation de la CMA sous la bannière L_VE au même titre que les autres partenaires du dispositif,
- réalisation de plaquettes d'orientation ou de sensibilisation en partenariat avec les autres acteurs du dispositif concerné,
- la Chambre de métiers accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site Internet.

Espace futur artisan : contribution au développement du dispositif L_VE

- la participation au projet de mise en place d'une base de données commune à l'ensemble des acteurs du dispositif L_VE :

- . participation au groupe de réflexion,
- . apport d'expertise par rapport à la base de données de l'Efa ;

- la poursuite de l'accueil et de l'accompagnement :

Les objectifs 2005 :

- . 8 500 entretiens d'orientation,
- . soixante-six réunions d'information collective et huit cents participants,
- . SPI : augmentation du nombre de participants au module personnalisé (50 % des participants au module obligatoire),
- . cinq cents entretiens de positionnement,
- . cinq cents entretiens individuels ;

- la réorientation systématique des porteurs de projet vers les autres acteurs du dispositif :

- . suivi du nombre de porteurs de projet réorientés vers le réseau,
- . liste des structures vers lesquelles sont réorientés les porteurs de projet ;

- la mise en œuvre d'une réunion d'information collective pour les porteurs d'idées :

- . favoriser le partenariat avec les autres acteurs du dispositif (modalités à définir : interventions des partenaires, organisation successivement dans différentes structures, etc.),
- . promouvoir le dispositif L_VE,
- . l'objectif 2005 : vingt-six réunions, cinq cents participants.

La proposition de partenariat

Afin de poursuivre les actions engagées en 2004 et de pérenniser l'action de la Chambre de métiers et d'artisanat au sein du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 50 000 € en 2005.

Le budget prévisionnel pour 2005

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
		subventions institutionnelles	
charges	90 104	Communauté urbaine	60 000
		subventions privées	
frais de personnel	198 202	caisses sociales, banques, etc.	14 024
		chambre de métiers du Rhône	
communication-information	2 800	contribution	217 082
total	291 106	total	291 106

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant 2005 à la convention de partenariat avec la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'exercice 2005 à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

3° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,